

MUNICIPALITE DE CHERMIGNON

DECISIONS DU CONSEIL

Séance du 22 mars 2011

Fauchage des parcelles privées

L'équipe des travaux publics, sur demande, procédait jusqu'à maintenant à l'entretien et au fauchage de certaines parcelles privées.

Le Conseil a décidé d'abandonner cette pratique, car, outre le travail de plus en plus important que ce service requiert, l'équipe communale fait concurrence aux paysagistes qui sont à même de fournir ce genre de prestations.

Les propriétaires sont priés de se conformer aux directives qui figureront au bulletin officiel et au pilier public.

Séance du 19 avril 2011

Bonus à l'investissement

Le Conseil communal s'est montré relativement souple dans l'application du règlement concernant le bonus à l'investissement, tenant compte d'un temps d'adaptation.

Dorénavant, les demandes pour cette subvention devront être adressées avant le début des travaux, comme le prévoit le règlement. Celui-ci est disponible sur le site de la commune et peut être demandé à l'administration communale.

Chermignon, avril 2011



municipalité de
CHERMIGNON
www.chermignon.ch